

N° 2024-297

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 - 2,  
Vu les articles L.310-2, L301-5, R310-8, R310-9 du Code du Commerce et Articles R.321-1 et R321-9 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur DECATOIRE Pascal sollicitant l'autorisation d'organiser une vente au déballage au 1 rue de Fretin à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE (59242), le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 17h.

### ARRÊTE

- Article 1 :** Il est autorisé la vente au déballage de différents objets d'occasion qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 de 9h à 17h00, 1 rue de Fretin à Templeuve-en-Pévèle (59242), sous réserve que toutes les dispositions en matière de sécurité soient prises.
- Article 2 :** La pose de la signalétique est à la charge de Monsieur DECATOIRE Pascal.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.
- Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de PONT-A-MARCQ, Monsieur DECATOIRE Pascal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Préfecture et à Monsieur le délégué à la Sécurité.

Fait à Templeuve-en-Pévèle le 11 septembre 2024

Le Maire,  
Luc MONNET

